

# CREATION D'UN GROUPE DE PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE EN COLLEGE

## COMPOSITION

- Principal(e)
- Principal(e)-adjoint(e)
- Directeur(ice) de S.E.G.P.A.
- C.P.E.
- Infirmièr(e) scolaire
- Assistant(e) social(e)
- C.O.P.
- Référent décrochage (si ce n'est pas le C.P.E.)
- Enseignants (sur la base du volontariat ou professeurs ciblés en fonction de leur profil, accord

**OBJECTIFS** : prévenir le décrochage scolaire et éviter une sortie anticipée du système scolaire

## PUBLIC VISE :

- Les élèves en risque de décrochage pour lesquels quelques premiers signes doivent alerter les équipes éducatives et inciter à la vigilance.
- Les élèves qui manifestent les premiers signes avérés de décrochage et pour lesquels une intervention est requise
- Les élèves pour lesquels le décrochage scolaire est avéré depuis un certain temps, repérés l'année scolaire précédente et depuis la rentrée.

## INDICATEURS PERMETTANT DE REPERER LES ELEVES EN VOIE OU EN RISQUE DE DECROCHAGE

- L'absentéisme
- La difficulté scolaire
- Le désinvestissement scolaire
- Le comportement en classe et dans l'établissement en général,
- Les difficultés sociales, familiales, voire psychologiques,
- La relation école/famille.

## MODALITES

La **cellule de veille** (généralement composée du Principal(e), du Principal(e)-adjoint(e), du C.P.E., Infirmièr(e) scolaire, Assistant(e) social(e)) se réunissant chaque semaine transmet au référent décrochage la liste des élèves repérés comme potentiellement décrocheurs en vue d'une prise en charge par le G.P.D.S.

Le **suivi des élèves** orientés vers le G.P.D.S. est réalisé à chaque fois qu'il se réunit, en plus de l'examen de nouvelles situations.

Chaque réunion fait l'objet d'un **compte-rendu** reprenant les mesures prises.

Les membres de G.P.D.S. doivent veiller à la confidentialité des informations échangées concernant les élèves suivis.

L'action du G.P.D.S. doit faire l'objet d'un bilan.

Le G.P.D.S. fait l'objet d'une **présentation** dans le but présenter le bilan et les évolutions pour l'année scolaire suivante en mettant en avant l'interaction entre les différents axes et l'apport de chacun pour la prévention du décrochage :

- au conseil d'administration,
- lors de la pré-rentrée pour information à l'ensemble de la communauté éducative,
- au Conseil de Vie Collégienne ou l'assemblée générale des délégués pour information,
- au Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (C.E.S.C.), l'analyse de son bilan pouvant permettre d'affiner et de cibler certaines actions de prévention.

**FREQUENCE DES REUNIONS** : toutes les 3 semaines à 1 mois

### **SUIVI DES ELEVES**

Pour chaque élève, le G.P.D.S. détermine, dans un premier temps, les besoins liés à la situation de l'élève Ces derniers peuvent être de différentes natures :

- besoins d'ordre cognitif (acquisitions de certains fondamentaux, rattrapage dans certaines matières, compréhension des consignes, raisonnement, etc) ;
- besoins liés à la socialisation (rapport aux autres, le rapport à l'autorité, le rapport à la règle, le respect du collectif) et à la citoyenneté (capacité à exprimer son point de vue, à prendre part aux discussions, à argumenter);
- besoins en lien avec l'image de soi et la confiance en soi ;
- besoins en lien avec les compétences transversales (capacité à agir, à prendre des initiatives, à s'engager dans l'action, à entreprendre (des activités, des actions...) ; la capacité à s'organiser, l'autonomie dans le travail ; la capacité à chercher des informations, se documenter)
- besoins en lien avec la construction du parcours avenir\_(apprendre à se projeter dans l'avenir, avoir des ambitions, repérer ses atouts et ses limites, connaître l'environnement, les métiers, les filières)
- besoins d'ordre médical ou social.

Un référent tuteur est désigné pour chaque élève suivi (soutien disciplinaire, aide méthodologique, etc.). Des rencontres régulières ont lieu entre lui et l'élève afin d'accompagner ce dernier. Au bout de 6 à 7 semaines le tuteur fait un point avec le G.P.D.S. sur l'opportunité de poursuivre l'accompagnement dans le cadre du G.P.D.S..

La famille est informée du suivi mis en place et des modalités de ce dernier.

En fonction de ce bilan, le G.P.D.S. fournit des réponses adaptées à la situation de l'élève (à l'interne ou en faisant appel à des partenaires extérieurs) qui pourront prendre la forme (soutien dans certaines matières, aménagement d'emploi du temps, bilan par C.O.P., etc.).

Si le G.P.D.S. repère certains profils d'élèves, il pourra proposer des actions collectives (ex : atelier autour de l'estime de soi, par exemple).

### **OUTILS** :

- Document préparatoire à la réunion sous forme de fiche de suivi par élève.
- Un document récapitulatif de l'ensemble des élèves suivis.